

En Hollande : le droit au travail de la femme mariée

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **26 (1938)**

Heft 530

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263114>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

La pensée de l'imprévisible doit nous tenir toujours en éveil: sursum corda. A l'heure même des plus grands revers, des plus noires tristesses, espère toujours de l'humanité, de ta nation, de ta cause, de toi-même: la partie n'est jamais perdue, le dernier mot n'est jamais dit.

J. J. GOURD
(Philosophie de la Religion.)

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de chèques postaux I. 943

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—

ÉTRANGER... 8.—

Le numéro... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largeur de la colonne: 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Les annonces partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

Genève...

Atmosphère à la fois terne et excitée, lourde et fiévreuse que celle dans laquelle nous avons vécu durant cette dernière semaine, alors qu'en écrivant ces lignes, nous continuons à nous demander, comme nous ne cessons de le faire pour chaque date en avant, quelle sera la situation quand elles paraîtront. Atmosphère terne et lourde, parce que l'angoisse nous étirent tous, parce que chacun sait que les destinées de la paix se jouent ailleurs que dans ce vaste — trop vaste — Palais neuf — trop neuf —; parce que toutes les pensées sont à Prague, à Londres, à Paris, à Berchtesgaden, et que cet effort pour remplir par des travaux utiles, certes, mais qui semblent accessoires, ce vide si différent de l'animation de jadis vous serre le cœur... Mais atmosphère excitée et fiévreuse aussi, parce que les hommes et les femmes politiques, les journalistes, les représentants et les représentées de ces grandes organisations internationales constituant une opinion publique que l'on a en trop souvent le tort de ne pas écouter, sont là, que leurs craintes, leurs espoirs, leurs jugements, leur interprétation des faits s'entrechoquent et se heurtent, et que l'on entend soutenir au même moment, et souvent par des esprits étroitement liés, des thèses contradictoires dont les échos vont s'amplifiant de cercle en cercle.

Les femmes, les membres des grandes organisations féminines, sont là elles aussi. Elles sont venues comme d'habitude, elles ont convoqué leurs séances, leurs comités, et elles sont même particulièrement nombreuses et souvent de rare qualité. Ont-elles voulu manifester de la sorte leur attachement à l'idéal de cet admirable instrument international que serait la S. d. N., sans la lâcheté des uns, l'égoïsme des autres, l'incompréhension routinière et administrative de beaucoup? Et l'on peut admirer leur courage, leur persévérance et leur foi. Si, pour un observateur superficiel, la série des rencontres et réceptions se déroule au rythme accoutumé des heureuses «saisons féministes» d'autrefois, tous ceux qui voient les choses de près savent que c'est en vertu d'un effort de volonté consciente, parce que chacune se dit que le devoir immédiat est de rester au poste, d'accomplir sans faiblir ces menues tâches dont est faite la vie quotidienne, et que l'on peut servir la cause de la paix, en contribuant à rapprocher des femmes de tous les pays, de tous les continents, fût-ce même dans un salon autour d'une tasse de thé. Plus encore: elles poursuivent vaillamment, ces femmes, l'organisation de leurs rencontres futures, élaborent des programmes, demandent audience à des orateurs. L'Alliance Internationale pour le Suffrage lance le programme de sa Conférence d'études économiques à Stockholm les 15 et 16 octobre prochain, et l'appel à son Congrès de Copenhague en juillet 1939; le Comité pour la Paix et le Désarmement — qui garde ce nom comme un symbole de l'idéal lointain auquel nous devons tendre malgré tout — prépare sa Conférence d'études de Washington pour janvier; le Comité de Liaison des organisations féminines convoque ses membres à Genève au début de 1939, lorsque se réunira le Comité d'Experts de la S. d. N. pour le statut de la femme, et ainsi de suite. Et de tous ces projets, de toutes ces rencontres — il y en a eu tous les jours l'autre semaine, — groupant autour d'un même noyau de fidèles des éléments parfois extrêmement différents, se dégage un sentiment de réconfort qui, en ces heures noires, est un bienfait.

Sans doute, ces femmes souffrent de ne rien pouvoir accomplir directement et tangiblement dans l'abominable tragédie actuelle, dont le dénouement réglera le sort de l'Europe. Car voter des résolutions ou envoyer des télégrammes à des hommes d'Etat, c'est surtout donner essor au cri de sa conscience bien davantage qu'exercer une action quelconque. Et nombre d'entre celles qu'à amenées à Genève cet idéal inassouvi de fraternité humaine sont des mères qui songent avec épouvante à

l'enfer où disparut leur mari il y a vingt ans, et dans lequel risquent maintenant d'être précipités leurs fils. Mais avec un contrôle d'elles-mêmes, une dignité consciente, une hauteur de vue, un sens politique averti que nous n'avions certes pas acquis en 1914, elles suivent les événements, elles jugent les fautes, elles parlent. Elles disent d'abord que combattre pour nos droits, ce n'est pas, comme le croient certaines, s'attarder à une conception désuète; elles disent qu'être féministe, ce n'est pas séparer l'humanité en deux camps, mais unir la défense de la liberté des hommes à celle de la liberté des femmes. Elles disent encore que c'est en faisant appel à la responsabilité de chacun à l'égard de la chose publique que l'on travaillera vraiment pour la paix; mais elles disent aussi que cette paix que veulent si ardemment tous les peuples, ne peut pas, pour être durable, être inspirée par la crainte du plus fort et qu'elle ne pourra subsister sans le respect des engagements pris, ni la même justice pour toutes les nations.

E. G. D.

EN HOLLANDE

Le droit au travail de la femme mariée

Nos lectrices n'ont certainement pas oublié le fameux projet présenté par le ministre catholique Romme, qui interdisait, sauf quelques exceptions, le travail aux femmes mariées.

Ce projet a été discuté dans le courant de l'été par le Conseil supérieur du Travail des Pays-Bas, qui, par 25 voix contre 15 s'est prononcé contre lui. 6 membres du Conseil seulement ont estimé le projet viable, alors que — mais peut-être était-ce seulement pour donner une fiche de consolation au ministre ainsi mis en minorité? — par 29 voix contre 10, le Conseil a demandé que, avant de présenter au Parlement pareil projet, des recherches soient entreprises qui établissent le bien fondé de pareilles propositions. Ceci nous paraît ressembler fortement à un enterrement de première classe!

Ajoutons que le Conseil Supérieur du Travail, organe consultatif, compte deux membres féminins: M^{lle} Marie Heinen, que nous avons eu le plaisir de rencontrer à Edimbourg, directrice du Bureau national hollandais pour le travail féminin, et M^{me} Mackay-Katz, députée. Toutes deux ont naturellement pris position contre le projet Romme.

Services sociaux et maladies vénériennes

(Suite et fin.)

Un autre aspect de la question étudiée dans la brochure que nous analysons est celui de la contribution apportée par le service antivénérien social à la rééducation des prostituées. En France, le cours théorique que doivent suivre les infirmières sociales qui se destinent à cette activité comprend plusieurs leçons sur le problème de la prostitution, sur ses causes, sur les milieux, les tendances qui la favorisent. L'infirmière est ainsi renseignée sur les possibilités d'aide sociale aux malades, et sur la manière par laquelle elle peut contribuer à leur rééducation morale, en tenant compte de leurs circonstances personnelles, familiales et sociales. Cette action du service social est surtout efficace, semble-t-il, auprès de la jeunesse moralement abandonnée, et paraît plus problématique auprès des prostituées adultes. Dans ce dernier cas, il est alors nécessaire, et ceci tout particulièrement dans les pays réglementaristes, de disposer, non seulement d'un abri, qui protégera la prostituée contre son souteneur, mais encore d'une maison de refuge, dans laquelle la malheureuse pourra être hospitalisée, où elle recouvrera peu à peu sa santé physique et mentale, et où elle se réadaptera progressivement à la vie normale. Ces maisons pour prostituées ma-

ALLIANCE NATIONALE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

XXXVII^{me} Assemblée Générale

A NEUCHÂTEL

SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 OCTOBRE 1938

SAMEDI 8 OCTOBRE, 14 h., à la salle du Grand Conseil (Château)

Assemblée

ORDRE DU JOUR:

1. Bienvenu.
2. Rapport du Comité.
3. Rapport de la trésorière.
4. Rapport des vérificatrices.
5. Lieu de la prochaine assemblée.
6. Elections.
7. Propositions des Centrales féminines: **Que peut faire l'Alliance pour le maintien des maisons du soldat?**
8. Rapport des commissions:
 - a) Education nationale.
 - b) Commission d'Hygiène.
 - c) Commission d'études législatives.

THÉ

9. **La responsabilité des femmes dans le maintien et le développement de la démocratie suisse:** M^{lle} Hélène STUCKI (Berne).

10. Divers:
 - a) Quels sont les buts des Associations de paysannes?
 - b) De la question des prix.
 - c) Notre presse féminine.

20 h. 15 **Soirée familière au Restaurant Beau-Séjour**
25, Faubourg du Lac

Invitation des Sociétés neuchâtelaises

DIMANCHE 9 OCTOBRE, 10 h. 10 à l'Université

Séance publique

1. **Le Congrès du Conseil International des Femmes, à Edimbourg.**
Mlle le Dr. Renée GIROD (Genève).
 2. **Un service civil pour les jeunes filles?**
Mlle Rosa NEUENSCHWANDER (Berne).
Discussion introduite par Mme LEUCH (Lausanne).
- 13 h. **Repas en commun à la Rotonde.**

Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lectrices sur cette réunion de l'Alliance en Suisse romande, où, sauf erreur, notre grande Fédération féminine nationale ne s'est pas réunie depuis quatre ans. C'est donc une occasion à ne pas laisser échapper que de prendre ainsi contact avec des femmes de toutes les parties de notre pays, et de discuter avec elles les problèmes qui nous préoccupent toutes, et nous savons d'avance quel accueil cordial préparent les Neuchâtelaises à toutes celles qui, des cantons romands, répondront à leur aimable invitation.

Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

jeunes sont encore rares: en France, sur l'exemple de «l'Abri dauphinois» s'est ouverte l'an dernier, la «Maison d'accueil» à Ivry, près de Paris. Dans l'une comme dans l'autre, les pensionnaires viennent volontairement. Elles y sont admises après un examen mental, et y restent librement après avoir accepté la règle de la maison. A Grenoble, les soins aux malades de l'«Abri» sont donnés par l'infirmière sociale du dispensaire antivénérien.

En Grande-Bretagne, les assistantes sociales dites «Lady Almoner» attachées aux services antivénériens s'occupent en général plus spécialement des femmes et des enfants. Leur rôle auprès de ces malades est le même que celui de l'infirmière sociale en France. «Les excellents résultats obtenus, grâce à l'intervention des «almoners», est-il dit dans la publication que nous analysons, ont amené un grand nombre de centres locaux de traitement à charger de ce travail social leur infirmière principale. Certaines administrations locales d'Angleterre et d'Ecosse comptent maintenant dans leur personnel permanent une infirmière visiteuse, qui a reçu une formation spéciale concernant le diagnostic et le traitement des maladies vénériennes... Cette infirmière relance les malades qui ne se soumettent pas régulièrement au

traitement, et se tient en relations avec les institutions sociales pouvant leur venir en aide. Lorsqu'il est désirable de pouvoir hospitaliser certains vénériens pendant la période contagieuse pour faciliter la régularité de leur traitement (jeunes filles et jeunes gens en danger moral spécialement), il existe à cet effet des départements spéciaux dans les grands hôpitaux de Londres, et des maisons hospitalières «medical hostels», également en relations avec les hôpitaux, où les «almoners» qui ont su gagner la confiance des malades les persuadent d'entrer de plein gré, et où elles restent volontairement. Tant dans les hôpitaux que dans les «hostels» sont donnés des cours d'instruction générale, dont l'influence est favorable à l'état d'esprit et à la mentalité des malades. Les jeunes filles y apprennent les travaux du ménage, et éventuellement un métier de leur choix. Des visites et des sorties sont autorisées, et le contact avec le monde extérieur n'étant pas supprimé, la réadaptation future à la vie normale est ainsi facilitée.

(La fin en 2^{me} page)

Dr. M. SCHAETZEL.